

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 02957

Numéro SIREN : 882 545 387

Nom ou dénomination : HoldCo SKY

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 45287

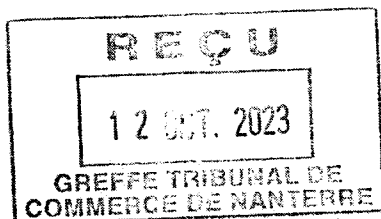


GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2023008872**

Dépôt n° : 2023/45287

Le: 25 octobre 2023



HOLDCO SKY
Société par actions simplifiée au capital de 2 euros
Siège social : 26 rue Pagès 92150 Suresnes
882 545 387 RCS Nanterre

(la « Société »)

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, Jérémie SEBAG,

agissant en qualité de président de la société JCS (843 245 077 RCS Nanterre),

elle-même présidente de la société NEWCO SKY (883 535 826 RCS Nanterre),

elle-même présidente de la Société,

A l'honneur de vous exposer :

- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 mars 2023, qu'elle devrait donc présenter les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'approbation de l'associé unique au plus tard le 30 septembre 2023 ;
- que pour les motifs suivants, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux :
 - o Les commissaires aux comptes de la Société ont sollicité davantage de temps pour diligenter leur audit dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe auquel appartient la Société.
 - o Des ajustements comptables ont été rendus nécessaires lors de cet exercice.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 novembre 2023, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Suresnes, le 29 septembre 2023.

NEWCO SKY

Représentée par JCS

Représentée par Jérémie SEBAG

AVANT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE ORDONNANCE N° 2023008872

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2023008872

Affaire : SASU HoldCo SKY

ORDONNANCE

Nous, M. Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogons jusqu'au **30 novembre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 mars 2023** de la société requérante **SASU HOLDCO SKY 26 RUE PAGES 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 882 545 387)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

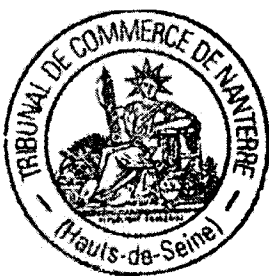
Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Mouton", is written to the right of the seal.

N° de rôle	2023O08872
Nom du dossier	SASU HoldCo SKY
Délivrée le	25/10/2023

Deuxième et dernière page.